

## EDITO

Ce premier semestre aura été celui des innovations autour du mois de mars de la santé au travail (*escape room burn-out, concert pédagogique pour parler du bruit au travail*) et de la signature en juin d'une convention pour lancer une démarche sport en entreprise (*voir article*). Les services que nous vous proposons sont à même de vous apporter conseils et solutions sur votre territoire.

Par ailleurs, dans le contexte national de la réforme de la santé au travail, nous étudions les modalités d'un futur rapprochement avec le Service de Santé au Travail de Bergerac. Avec toujours comme objectifs : l'efficacité de nos structures, la proximité et le meilleur service que nous nous devons de vous offrir.

Nous vous invitons, dès à présent, à retenir la date du 9 septembre, pour une rencontre, dans le cadre des journées nationales d'action contre l'illettrisme, autour d'un sujet encore tabou : l'illettrisme au travail. Nous rassemblerons des experts pour évoquer ce sujet délicat et trouver des réponses à vos questions. Ce rendez-vous comme tous ceux que nous organisons sont des moments privilégiés pour échanger et vous apporter conseils et services au plus près de vos entreprises. Retrouvez-nous aussi sur notre [site internet](#), [Facebook](#), et depuis quelques semaines [Twitter](#).

Nous vous souhaitons un bel été.

Philippe FRANCOIS  
Président du Conseil d'Administration



## Signature d'une convention nationale sur le sport au travail

Chaque année en juin, à l'issue de l'assemblée générale du Service de Santé au Travail de Périgueux, Philippe FRANCOIS, son Président, et Laurent EECKE, directeur, convient leurs adhérents, chefs d'entreprises et salariés, à un temps de réflexion et de débat original.

Ce 6 juin, en partenariat avec la Mutuelle Malakoff Médéric Humanis, ils

invitaient Thibault DESCHAMPS, ancien athlète de haut niveau, conseiller technique sportif auprès du Ministère des sports, et secrétaire général de l'Institut des Rencontres de la Forme.

En expert, il a expliqué « *que l'inactivité physique est responsable de 10 % des décès annuels en Europe. Nous devons passer à l'acte, nous remettre dans le mouvement, nous reconnecter à notre corps* ». Le SIST Périgueux a décidé de s'engager auprès de l'IRFO, en signant la première convention nationale de collaboration de sport au travail. Les deux structures ont choisi d'unir leurs efforts sur une démarche innovante de partenariat autour de la prévention santé et de la qualité de vie au travail. Les participants à la conférence ont décidé de s'engager auprès du SIST dans un programme d'actions concrètes : une journée du sport en entreprise organisée par le SIST dès cet automne ; la réalisation d'audits forme et bien-être en entreprises avec un plan de progrès ; un challenge podomètre !

Philippe CHASSAING, député, a souligné le dynamisme particulier du Service de Santé de Périgueux et parlé de l'importance d'inclure le sport comme moteur dans l'économie. « *Investir dans le sport, c'est, pour une entreprise, un levier d'attractivité essentiel, c'est aussi contribuer au mieux-être de ses salariés et donc encourager une meilleure productivité de leur part, tout en prévenant l'émergence des maladies professionnelles.* »

Philippe FRANCOIS a invité à cette occasion les chefs d'entreprises à s'inscrire dans ce nouveau programme sport et forme au travail. Le Service de Santé au Travail est prêt à agir à leurs côtés.

Inscriptions : [v.desfrancois@simt24.org](mailto:v.desfrancois@simt24.org).



La signature de la convention entre Thibault DESCHAMPS, secrétaire général de l'IRFO et Philippe FRANCOIS, président du SIST<sup>24</sup>.

## Prévention

### Aide au Document Unique

Le Service de Santé au Travail de Périgueux organisait le 9 juillet un atelier pour rappeler les fondamentaux du Document Unique pour l'Évaluation des Risques. Obligation légale, depuis 2001, chaque entreprise ou association, quel que soit son effectif, se doit d'avoir son DU. Il ne s'agit pas d'un document confidentiel, mais d'un document construit par l'entreprise, avec ses salariés et qui doit être accessible par tous, y compris les membres du CSE, le médecin du travail, les agents de l'inspection du travail et ceux des services de prévention des organismes de sécurité sociale. L'objectif de ce document est de supprimer ou réduire les risques au sein de son entreprise. Il ne s'agit pas d'établir un inventaire à la Prévert, mais de recenser les risques propres à chaque poste de travail, pouvant porter préjudice au salarié. « Ce document doit être cohérent, pratique et vous correspondre » a indiqué le préventeur qui animait l'atelier. Les risques pouvant être intégrés au document unique peuvent être d'ordre : mécanique, chimique, biologique, électrique ou lié au bruit, par exemple. Il s'agira ensuite d'élaborer un programme d'actions, de mettre en œuvre ces actions selon les principes généraux de la prévention et de le réévaluer chaque année. Il peut en coûter 1500 euros d'amende à l'entreprise s'il n'est pas réalisé et 3.000 euros en cas de récidive. On l'aura compris, c'est un document obligatoire et sa mise en œuvre peut être facilitée par votre Service de Santé au Travail. Contactez-nous au 05 53 45 45 00 Pour en savoir plus : [www.sist24.org](http://www.sist24.org)



### La Qualité de Vie au Travail expliquée

Nos équipes ont co-animé des rencontres lors de la semaine (17 au 21 juin) nationale de la Qualité de Vie au Travail.

Mardi 18 juin, l'entreprise Delmond Foies Gras avait organisé sa journée dédiée. Au programme : des ateliers concernant le port des ÉPI (protection auditive), l'alimentation et le sommeil et les gestes & postures. Nos infirmières Carine MOREL et Isabelle LAPOSTOLET, notre ATST Anne FERRIER, aidées de Raphaëlle ROUQUIE (notre stagiaire) ont animé des ateliers à partir des habitudes alimentaires des salariés en prodiguant des conseils sur les besoins nutritionnels en fonction de leurs postes de travail. Elles ont aussi abordé les thématiques du sommeil et du travail posté, avec « un vrai-faux » axé sur la prévention des risques pour la santé. « Un moment d'échange et de partage très agréable, apprécié par tous. Un grand merci aux intervenants et à l'équipe organisatrice. Donnons la possibilité à chacun d'agir pour améliorer sa qualité de vie (au travail comme à la maison !) » souligne Sébastien LACOSTE, chargé de Sécurité Delmond Foies Gras. Dans notre centre de Sarlat, Marion DEFFEZ, chargée de mission de l'ARACT, est intervenue, le 19 juin, le temps d'une après-midi, aux côtés des membres de notre équipe et de Sophie SELO,



référente QVT. L'objectif était d'informer les participants sur la notion de QVT et d'étudier les conséquences possibles sur les performances de l'entreprise. L'animation s'est déroulée selon une partie théorique suivie d'échanges et de jeux. Les participants venaient d'horizons variés : DRH Grande Distribution, comptable RH site touristique, créateur d'entreprise...



## Agenda, prenez date

Prenez date. Votre Service de Santé au travail vous propose les rendez-vous suivants :

► *Save the date*, conférence sur le thème de l'Illettrisme au travail, lundi 9 septembre, dans la matinée sur Périgueux, salle du Lux, en partenariat avec la MGEN, le Centre-ressource Illettrisme Nouvelle Aquitaine, dans le cadre des journées nationales d'action contre l'Illettrisme.

► Atelier QVT, animé par Sophie SELO, référente QVT, samedi 14 septembre, sur Sarlat, dans le cadre du Village Santé du Périgord Noir, initié dans le cadre du contrat local de santé PN, de 9h à 16h.

► Rencontre *Benanança 7*, mardi 24 septembre, de 17h30 à 19h, route de Lyon à Périgueux, salle ModuL'@B. Un atelier autour du Wutao.

Retrouvez tous ces rendez-vous sur notre site : [sist24.org](http://sist24.org) et sur notre page Facebook  Service de Santé au Travail Périgueux et depuis quelques semaines sur Twitter  @SIST\_24

## ✓ Le saviez-vous ?

Canicule et travail, tous concernés. Mais quelles sont les conduites à tenir par l'employeur ?

- Évaluez le risque et informez les salariés. Les risques liés aux ambiances thermiques doivent être intégrés au document unique ;
- Adaptez les rythmes de travail : réduisez la cadence. Allégez la charge de travail par des cycles courts travail/repos. Faites débuter la journée de travail plus tôt. Reportez les tâches ardues aux heures les plus fraîches de la journée. Prévoyez des pauses supplémentaires dans des lieux frais ;
- Réduisez ou différez les efforts physiques intenses. Utilisez systématiquement les aides mécaniques à la manutention : diables, chariots, appareils de levage ;
- Éliminez toute source additionnelle de chaleur ;
- Mettez à disposition du personnel des dispositifs de prévention adaptés : brumisateurs, ventilateurs (seulement si la température de l'air ne dépasse pas 32°). Réalisez une ventilation forcée pendant la période la plus fraîche de la nuit. Aménagez des aires de repos ombragées et/ou climatisées.
- Prévoyez des points d'eau réfrigérée.
- Incitez les travailleurs à se surveiller mutuellement pour déceler rapidement les signes ou symptômes du coup de chaleur et les signaler à l'employeur et au médecin du travail.

Pour tout complément d'information ou toute demande d'intervention, contactez Cynthia à l'accueil (05.53.45.45.00) qui vous mettra en relation avec le médecin du travail, l'infirmière ou l'ergonome de votre secteur.